

23 novembre 1987 - Seul le prononcé fait foi

[Télécharger le .pdf](#)

Discours de M. François Mitterrand, Président de la République, devant l'Association des journalistes de l'information sociale, sur la justice sociale concernant notamment le droit du travail et la solidarité nationale, Paris, lundi 23 novembre 1987.

Monsieur le Président du Conseil économique et social,

- Monsieur le Président de l'Association des journalistes de l'information sociale,

- Mesdames et messieurs,

- Je vous remercie de votre invitation. Les responsables de l'Association des journalistes de l'information sociale en ont pris l'initiative et rendez-vous a été décidé, il a lieu aujourd'hui, il est pour moi l'occasion, à la fois de vous entendre et de vous parler, élément d'un dialogue commencé depuis longtemps et qui durera autant qu'il y aura nécessité d'une information sociale.

- Je vous remercie, monsieur le Président Matteoli. Vous m'accueillez officiellement pour la deuxième fois, ici-même, dans cette assemblée bienveillante et utile. Je veux remercier en même temps les différents membres du Conseil répartis sur ces bancs. Nous avons là, cet après-midi, la démonstration supplémentaire de l'intérêt de vos travaux. Il n'est pas indifférent qu'ils se soient déroulés ici-même, dans une assemblée dont on ne peut oublier que le premier Président fut un syndicaliste, Léon Jouhaux, le deuxième un journaliste, Emile Roche, le troisième, un syndicaliste, Gabriel Ventejol, avant que M. Matteoli, lui-même ancien ministre du travail fût appelé à présider à vos séances. Votre association s'est créée il y a maintenant 20 ans, et cette naissance a représenté une étape importante dans l'histoire de la presse en général, et bien entendu dans l'histoire de la presse d'information sociale qui avait besoin d'être structurée. Au demeurant, cette histoire-là, la vôtre, est plus ancienne encore que 1967 puisque vous portez l'héritage du premier syndicat de journalistes professionnels français, celui qui est né en 1905 et qui est devenu en 1922 le syndicat des journalistes du mouvement social. L'objectif que vous vous êtes fixé et qui est défini par votre titre lui-même représente une belle ambition au service de la démocratie. Vous citerai-je Alfred Sauvy : "Bien informés les hommes sont des citoyens, mal informés, ils deviennent des sujets". Quant au rôle de l'information économique et sociale, - tout cela est complémentaire - c'est un sujet sur lequel votre assemblée s'est penchée. Je me souviens du rapport de 1979, où vous écriviez que l'information économique et sociale est un patrimoine collectif qu'il faut sans cesse élargir et améliorer. En recevant ici l'AJIS, vous mettez en pratique la définition d'un principe mais ce n'est pas la première fois.

Vous venez, monsieur le Président Charpentier, de nous dire comment et à quelle condition pourrait se réaliser le progrès que vous réclamez dans votre profession. Vous avez évoqué vos légitimes problèmes professionnels, les difficultés que vous rencontrez, la conception que vous avez de votre métier et vous nous invitez à une réflexion plus générale, laissez-moi répondre à votre invitation.

- Je pense comme vous que la place de l'information sociale, la façon dont elle est conçue, la manière dont elle évolue nous renvoient à une image de la place qu'occupe ce que l'on appelle le social dans l'ensemble des problèmes du pays. Et je me plaindrai, comme vous sans doute, je

n'étais pas là au cours de vos débats précédents mais j'imagine que l'écho a retenti sous cette coupole : le social considéré comme un appendice de l'économie, c'est une fausse conception. Il existe entre les deux termes, les deux types d'action, une relation dialectique.

- Il ne s'agit pas de chercher si l'économie précède le social comme on a tendance à le penser ordinairement, ou si le social devrait toujours inspirer l'économique. C'est une relation dialectique. Il convient sans cesse de se reporter de l'un à l'autre pour définir une politique qui réponde à des besoins de la nation, à des besoins des hommes et des hommes qui vivent dans notre pays.

- Permettez une très rapide relation de notre histoire sociale. Il faudrait bien qu'elle soit rapide, sans quoi elle remplirait le reste de la soirée ! Que de luttes, que de combats, que d'espérances vaines, que d'espérances remplies, quels progrès aussi à travers le temps. Je voudrais simplement rappeler que malheureusement pour nous, en France mais aussi dans notre civilisation occidentale, la négation obstinée de la question sociale est une constante de cette histoire, et que la vérité oblige à constater que c'est par les luttes sociales plutôt que par le dialogue, que les salariés ont obtenu leurs premiers droits sociaux. Vous vous souvenez de cette date fameuse, 1864, où fut reconnu le droit de grève, bien avant le droit d'association, vingt ans plus tard, conception après tout étrange d'une relation d'affrontements préférée à une relation de dialogues. Ces traditions ne sont pas perdues, malgré les changements considérables intervenus, notamment depuis 1936, depuis les règles posées en 1945 et le progrès réel accompli depuis lors.

- Le social est encore trop souvent au mieux un dérivé de l'économique, parfois considéré comme un handicap, un fardeau qu'il faut bien supporter, rarement une chance. Eh bien, c'est ce poids d'une tradition ou d'un rapport de force qu'il faut désormais renverser.

Je voudrais, après avoir évoqué le sens même de cette histoire sociale, sans m'être attardé aux longues étapes, si douloureuses, qui ont vu s'affirmer le droit au travail, le droit au salaire, le droit à l'arbitrage, le droit des femmes, le droit des enfants, le droit d'association, le droit d'éducation, le droit à la protection, le droit à la sécurité, le droit sur le temps de travail et j'en passe - tout cela a correspondu à l'idée que l'on s'est fait dans notre pays, sous la poussée d'hommes et de femmes généreux et imaginatifs et qui connaissaient le terrain dont vous parliez à l'instant, monsieur le Président, cela s'est fait au nom de ce que l'on a appelé la justice sociale - eh bien, je le dis ici, la justice sociale n'est pas un luxe. Et je la considère même comme l'un des ciments de notre unité nationale. C'est elle qui nous donne la capacité de résister ensemble aux difficultés présentes, aux crises. C'est elle qui nous donne la capacité de gagner ensemble car elle est le garant de la mobilisation économique et de la réussite industrielle.

- Mais la justice sociale qu'est-ce que c'est ? Je résumerai mon propos en mesurant son imperfection. Encore faut-il une démonstration pouvant reposer sur un certain arbitraire pour la commodité du discours, tant de livres savants, tant d'expériences vécues par nombre d'entre vous, mesdames et messieurs, qui se substitueraient très heureusement à ce que je vais dire. Mais enfin, je suis là pour m'exprimer. La justice par l'équité, la justice par l'exercice de la responsabilité, c'est mon deuxième point, la justice par la liberté, enfin la justice par la solidarité et je m'arrêterai un moment sur chacun de ces points.

- La justice par l'équité, cela revient à dire qu'il n'y a pas d'Etat équilibré, ni juste, ni qui puisse prétendre à la justice sans une juste répartition des richesses en période de croissance, ni une juste répartition des efforts dans les périodes de crise. Encore est-ce une division pour la commodité de mon exposé car l'un et l'autre s'entremêlent, il faut constamment qu'aillent de pair une juste répartition des richesses, une juste répartition des efforts, ce qui n'est pas la caractéristique principale, il faut le dire, de ces deux derniers siècles même si de nombreux efforts ont tendu dans ce sens.

- L'équité dans la distribution des richesses, en particulier au sein de l'entreprise pour ne prendre que cet exemple : la notion de partage, le partage du surplus entre l'investissement et les salaires par exemple, la notion de partage au sein de la masse salariale entre le salaire et l'emploi, l'évolution des salaires des différentes catégories, en faisant grande attention aux bas salaires,

l'évolution des revenus salariaux et des revenus non salariaux - les entrepreneurs individuels, les revenus du capital - et prendre garde aussi à ce que ne se développe pas à l'excès un pouvoir d'achat à plusieurs vitesses.

- Équité du système des prélèvements sociaux et des prélèvements fiscaux, nécessité d'une justice fiscale. Que de choses à dire sur ce sujet qui nous a beaucoup occupés depuis quelques années. Bref, l'équité passe par le partage. L'équité, ce n'est pas une égalité formelle ou plutôt l'égalitarisme, mais c'est le souci d'aller vers une juste notion de l'égalité des hommes et des femmes dans leurs modes de vie, dans leurs conditions d'existence pour que finalement nul ne se sente traité hors de ses moyens, de sa condition, de ses aspirations.\

La justice sociale par l'équité mais aussi la justice sociale, par le partage des responsabilités. Vous savez, les relations sociales modernes - je dis vous le savez parce que c'est vous qui en traitez, c'est vous qui l'écrivez - exprimant une complémentarité dans le droit d'expression directe des salariés, tel que l'ont fort bien exprimé par exemple les lois Auroux - après tout, les salariés sont quand même les mieux à même de s'exprimer sur le travail qu'ils réalisent - et la négociation collective nécessaire entre employeurs et organisations syndicales, à tous les niveaux, pour autant que l'équilibre des forces soit assuré. Oui, il faut que le dialogue prévale, que la négociation soit la règle. Le conflit est dans la nature des choses, encore faut-il que le conflit trouve sa solution, qu'il se résolve. Le sera-t-il par l'imposition du plus fort selon le moment, c'est-à-dire par un conflit permanent, de vainqueurs changeant de camps selon les circonstances, ou bien par un dialogue qui établira pas à pas les nouveaux progrès qui assureront à l'avenir un plus grand partage des responsabilités. Voilà la question.

- Après tout, il s'agit de consolider les acquis de la démocratie économique et sociale. Faire vivre la démocratie, la démocratie sociale, c'est aussi donner plus de chances aux organisations syndicales, ne pas tenter de faire taire leurs voix, d'étouffer leurs messages, en appeler au contraire chaque fois à la plus forte participation possible des intéressés eux-mêmes.

- Prenez le cas, par exemple, des élections prud'homales. Il est tout à fait souhaitable pour la démocratie sociale, pour la démocratie politique tout entière, que les travailleurs participent très nombreux à ces prochaines élections. Et puis, il faut que l'on s'habitue au-delà des mots, à reconnaître le droit syndical, à reconnaître le fait associatif, à reconnaître le fait mutualiste, à préserver les droits sociaux fondamentaux plutôt que de tenter de les remettre constamment en discussion.

- A cet égard, je veux m'arrêter un instant sur le droit de grève. Vous savez qu'une discussion vient de s'élever à propos d'une décision de justice. Pour moi, Président de la République m'exprimant dans le cadre de ma fonction, qui en l'occurrence se trouve épouser très étroitement ma conviction personnelle, il me semble qu'il faut rappeler que tout principe constitutionnel prévaut sur les autres expressions du droit. Voilà une prémice majeure. La prémice mineure me fera dire que la réglementation prévue par la même Constitution est souvent évasive, et ne s'est exprimée d'une façon précise que sur quelques points. Cette réglementation a pour objet d'accompagner le principe et non pas de le contredire. S'il devait arriver que par la loi, la réglementation finisse par nier le principe dont elle serait sensée s'inspirer, je pense que les pouvoirs désignés à cet effet et en particulier le mien, ne manqueraient pas de demander raison au Conseil constitutionnel.\

` Suite sur la justice sociale... `

- Par l'équité, par la responsabilité et par la liberté. A mon sens, et toujours en simplifiant les éléments de ce discours - ce n'est pas que j'aie l'intention de faire vite avec vous mais faire bref n'est pas forcément dommageable pour la compréhension du sujet - La liberté passe, mesdames et messieurs, d'abord par l'accès de tous au savoir. La formation de la jeunesse : 80 % d'une classe d'âge au niveau du Baccalauréat, doublement nécessaire du nombre des étudiants, lutte contre l'échec scolaire & il faut que toutes les couches, tous les groupes sociaux se trouvent également pourvus par la nation pour accéder à la connaissance, au savoir. Faisant pendant à cette démarche qui vise la jeunesse, la formation continue, celle qui donne toujours de nouvelles chances, qui adapte, quel que soit l'âge, au changement. Il ne peut pas y avoir de laissés pour compte de la modernisation, mesdames et messieurs, vous le savez bien. Etant entendu que l'on

complétera ces considérations par une précision sur la nécessité d'une organisation du travail, selon les termes employés, qui reste qualifiante. Car il faut sortir des anciennes divisions, notamment de la division taylorienne du travail, archaïque socialement et, finalement, par rapport aux moyens d'aujourd'hui, inefficace économiquement.\

Le quatrième point qui tend à donner de la justice sociale une vue d'ensemble après l'équité, la responsabilité, la liberté, c'est la mise en oeuvre de la solidarité, de la solidarité nationale.

- Face à la maladie : les maladies longues, coûteuses, à leur égard, la solidarité nationale doit jouer pleinement. La pauvreté, la précarité : il faudra bien songer un jour ou l'autre à un revenu minimum d'insertion contre l'exclusion sociale. Tout considéré, c'est très difficile, mais bien des choses étaient très difficiles. Il a fallu parfois plusieurs décennies pour les faire aboutir. On a parfois commencé timidement quand il ne s'agissait que de la Sécurité sociale, des assurances sociales. Combien de temps a-t-il fallu - peut-être était-ce raisonnable - pour mettre en marche ces lourds systèmes et faire qu'ils puissent être assimilés par la nation.

- Répondre au problème du chômage de longue durée : d'un certain point de vue, moi je ne suis pas de ceux qui expriment une sorte de moue dédaigneuse pour le traitement social du chômage. Sous cet aspect, il a été pratiqué au cours des années précédentes, il continue d'être reconnu comme l'un des moyens de parer à ce grand mal qui ronge notre société.

- Les handicapés, comment ne pas développer leurs moyens d'entrer dans notre société, quand ce ne serait que par les commodités qui leur seraient apportées sur le -plan physique - car nul n'est de trop -.

- Faut-il parler des retraités, de la solidarité à l'égard de celles et de ceux qui n'ont pas à leur disposition tous les moyens dont disposent les hommes, les femmes d'âge mûr et dotés, eux, de tous leurs moyens. Les retraités, par exemple, c'est vrai, il ne faut quand même pas oublier les avantages des systèmes par répartition, ne pas oublier les règles sur lesquelles repose un droit qui a assuré un très réel progrès pour des millions de gens qui ont atteint le moment où il pouvait enfin voir venir, pensaient-ils, la vieillesse ou le dernier âge sans avoir à craindre pour leur vie quotidienne.

- Je le répète, mesdames et messieurs, nul ne doit être laissé sur le bord de la route. Il faut multiplier les nouvelles chances, celles d'apprendre, celles de travailler, celles de créer, celles de vivre dans la dignité. A cet égard, une citation de Roger Martin du Gard éclairera mon propos "L'intelligence humaine, écrivait-il, est si essentiellement nourrie du futur qu'à l'instant où toute possibilité d'action se trouve abolie, il n'y a plus de pensée possible". Plus de pensée possible, plus de vie non plus, plus de vie acceptable dans une société de civilisation, bref, les portes fermées devant des millions des nôtres. Le grand choix, mesdames et messieurs, est entre ceux qui veulent que cette insertion soit complète et ceux qui se contentent de vivre dans la rude inégalité du -rapport des forces.\

Enfin, mesdames et messieurs, nous parlons de la justice sociale, au travers de la connaissance que l'on doit en avoir par votre information sociale, mesdames et messieurs les journalistes. Vous avez, tout à l'heure, tenu compte de la dimension européenne, en faisant valoir que votre association avait cherché à pénétrer mieux encore l'ensemble des expériences, des démarches, des possibilités que pourrait offrir l'Europe pour réaliser une grande politique sociale. Je me souviens qu'à Luxembourg, en 1981 - c'était la première fois que je pénétrais dans des assemblées au titre de mes nouvelles fonctions de l'époque - lorsque j'avais parlé d'un espace social européen, j'avais bien obtenu un timide concours de la délégation danoise ... et cela s'était arrêté là. Les mots faisaient scandale, au mieux, on accusait le rêve, l'idéalisme, sans fondement. Et j'observais avec plaisir, au cours des dernières réunions de Bruxelles, que l'espace social - sous ce nom ou sous un autre - était enfin entré dans les préoccupations européennes, au point d'être l'un des éléments jugés indispensables lorsque le grand marché intérieur aura été créé en 1992.

- Je pense que la construction européenne, comme sur le -plan politique, ajoutera une chance à chacun des pays qui composent l'Europe. Elle ne réduira pas ses chances, comme le craint le résidu de nationalistes qui tournent le dos à cette immense ambition, ou ceux qui, pour d'autres raisons, obéissent à d'autres plans. Mais la construction européenne, c'est une chance pour la

France et donc pour les Français. C'est un plus, c'est une possibilité, d'abord de s'exprimer à un niveau plus important, 320 millions d'habitants comparés à la population des Etats-Unis d'Amérique, à celle du Japon, à celle de l'Union soviétique. On voit déjà ce que cela peut donner, surtout s'il s'agit de 320 millions d'habitants dotés d'un bon savoir, riches de possibilités technologiques, dotés d'une grande et vieille culture, possédant autant de savants, d'inventeurs et de créateurs, de chercheurs et d'ingénieurs, que les plus grandes puissances, bref, capables désormais de dire leur mot dans les affaires de la planète. Lorsqu'on aborde cette ambition sous un aspect social, à vrai dire, en confrontant les expériences, en tirant le meilleur de chacune d'entre elles, pour en faire un patrimoine européen, pour que chaque composante nationale bénéficie des réussites d'à côté, alors nous parviendrons à un niveau social assez remarquable, du moins je l'espère. L'Europe elle-même trouvera son accomplissement dans le social et dans le culturel autant que dans l'économique ou le technologique. Il faut bien savoir que là se trouve le fondement de toute aspiration humaine.\

Voilà ce que je voulais vous dire. Plus de progrès, un progrès plus rapide avec plus de moyens et une stratégie européenne de croissance, lutter plus utilement contre le chômage et développer l'emploi, pour répondre à cette demande qui vient de loin et de profond, et qui veut que tout travailleur a non seulement besoin de disposer des moyens de vivre, mais a besoin de voir affirmer sa dignité de vivre. Et si l'on ne devait pas la lui reconnaître, si on devait la lui disputer cette dignité, ne doutez pas qu'il se chargerait lui-même de l'assumer.

- Comme le thème de mon exposé est précisément de rechercher, en tout domaine, le dialogue et la négociation pour parvenir aux résultats souhaités, je vous dirai, mesdames et messieurs les journalistes d'information sociale, que votre utilité se démontre. Elle se démontre par le fait que vous êtes en mesure de donner à vos lecteurs une connaissance que souvent ils n'ont pas, de rétablir un ordre des valeurs où le social retrouve sa juste place, comme à vous, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Conseil économique et social, autant de manières de parachever votre oeuvre dans un domaine où vous n'avez pas commencé d'aujourd'hui de creuser un sillon.\